



# AROPA 16

*Une ambition partagée*

## La Lettre d'INFO de l'AROPA 16

N° 27 décembre 2020 ISSN 2268-3224

**Chères adhérentes, Chers adhérents,**

*Un an déjà qu'à l'Assemblée Générale de l'AROPA 16 du 22 Octobre 2019, vous m'avez élu Administrateur de notre association. Deux semaines plus tard, le Conseil d'Administration m'accordait toute sa **CONFIANCE** en m'élisant président de l'AROPA 16, alors que jeune retraité, j'avais découvert et adhéré à notre association, seulement quelques mois plus tôt, en Mars 2019.*

*C'est bien là le maître mot, « la **CONFIANCE** est fondamentale, car sans elle il serait difficile d'envisager l'existence même des relations humaines ». C'est la **confiance** qui rend possible le développement de la socialité et le fonctionnement de la démocratie.*

*Dans cette période chaotique, tout le monde semble en quête désespérée de **confiance**. Mais quelle place pour la **confiance** dans une société défiante envers nos dirigeants, élus, institutions, experts ... ? Comment garder la **confiance** en nous-même et envers nos responsables ? Aurons-nous **confiance** dans les futurs vaccins, dans le maintien de la protection des plus vulnérables, dans la relance économique, dans la reprise de la réforme des retraites ? ... Autant de questions auxquelles je n'ai pas de réponse.*

*« Quand nos certitudes sont ébranlées, il reste une richesse, celle des liens que nous avons tissés et des rencontres que la vie nous réserve encore ». Pour ma part, je suis confiant car la Société Française a acquis depuis longtemps, une grande capacité de résilience.*

*Nous connaissons tous cette citation : « **La confiance ne se décrète pas, elle se construit** ». Merci de votre **confiance** dans notre mouvement. Partagez-la autour de vous, afin que notre association continue de se construire et de grandir.*

***Le Conseil d'Administration de l'AROPA 16 se joint à moi pour vous souhaiter de très agréables fêtes de fin d'année, très familiales, et une année 2021 pleine d'espoir et j'espère de projets.***

*Jean-Pierre TOUZÉ.*

**Cadeau de l'AROPA 16 à tous ses adhérents en 2021 : L'Abonnement au CHÊNE VERT GRATUIT**

Dans le rapport Moral de l'Assemblée Générale du 30 Octobre 2020, nous rappelons les deux missions essentielles de l'AROPA 16. Malgré la crise sanitaire, ces deux missions essentielles ont été préservées et nous continuons de bénéficier des mêmes avantages économiques auprès de nos partenaires. Certains les ont même renforcés. Nous continuons, grâce à notre Fédération Nationale, de participer au mouvement de défense des intérêts des retraités dans les instances qui les concernent au plus haut niveau national.

Une autre mission non moins essentielle de notre association consiste à proposer et organiser des activités qui créent du lien social, renforcent le sentiment d'appartenance et apportent de la convivialité aux adhérents. La pandémie de COVID 19 nous a obligés à reporter les voyages en 2021, voire 2022. Notre Assemblée Générale, point culminant de l'année pour l'exercice démocratique et moment privilégié pour la convivialité n'a pas pu se tenir en présentiel le 6 Octobre 2020. Elle a été remplacée par une AG statutaire à huis clos le 30 Octobre 2020 après que vous vous soyez exprimés par correspondance.

Du fait de l'annulation ou du report de ces événements, les charges supportées par l'AROPA 16 ont pu être réduites aux postes récurrents. Notre association va donc terminer l'année avec un niveau de trésorerie supérieur au niveau optimal requis pour assurer le fonctionnement normal d'une année.

**Suite au verso**

Un débat, démocratique lui aussi, s'est instauré sur ce sujet au sein du Conseil d'Administration. De quelle manière nos adhérents pourraient-ils profiter de cet « excédent de trésorerie » ?

Finalement l'idée de leur faire un cadeau s'est imposée. **Le Conseil d'Administration de votre AROPA a décidé à l'unanimité d'OFFRIR l'abonnement au Chêne Vert à tous ses adhérents pour 2021.** Cela représente un cadeau de 7 Euros. Bien entendu, les adhérents

déjà abonnés en 2020 n'auront pas à payer l'abonnement en 2021. Ce magazine trimestriel, créé et édité par notre Fédération Nationale est très bien fait. Le Chêne Vert va venir compenser un peu ce lien social qui nous a tant manqué en 2020.

Dans le 1er numéro gratuit que vous recevrez courant Janvier 2021, vous trouverez un dossier sur le changement de nom de la FNAROPA, dont nous vous entretenons ci-après.

## Un nouveau nom et logo pour la FNAROPA

Le 4 Décembre 2019, le Conseil d'Administration de la FNAROPA avait décidé à l'unanimité moins une abstention d'adopter la dénomination « INITIATIV'Retraite ». L'Assemblée générale Extraordinaire du 29 Octobre 2020 a adopté à la quasi-unanimité le nouveau nom de notre Fédération Nationale.



Ce changement de nom n'est pas né d'un caprice du bureau ou du Conseil d'Administration. Il est le fruit d'une longue réflexion et l'étude de notoriété réalisée en 2017 par l'école d'ingénieurs de Purpan en a confirmé la nécessité. Cette étude, à laquelle un grand nombre de présidents ont été associés, a montré la faible lisibilité du nom FNAROPA, le caractère désuet et dépassé des acronymes et la diversité des

noms des amicales et associations qui affaiblit la visibilité de notre mouvement. Elle a mis en avant un vrai besoin de donner à la FNAROPA une image plus moderne et plus dynamique.

Selon l'étude, les retraités sont pluriels. Ils veulent rester maîtres de leurs choix et garder l'initiative de leur style de vie. Ce nouveau nom illustre la volonté d'ouverture de notre Fédération Nationale et d'être les acteurs de notre futur, mais c'est aussi le choix de la continuité : « ne pas renier nos origines et affirmer que nous sommes fiers de notre histoire ».

Ce nouveau nom a pour objectif de rassembler toutes les associations et amicales sous cette même bannière. Notre AROPA 16 pourra, si vous le souhaitez, adopter et personnaliser ce nouveau nom au cours de l'année 2021.

Le Conseil d'Administration de l'AROPA 16 reviendra vers vous au début de l'année 2021 pour vous donner de plus amples informations sur ce projet de nouveau nom avec le logo qui y sera associé.

## Assemblée générale du 30 octobre

Inutile de revenir sur les rapports qui vous ont été communiqués et que vous avez tous lus. Par contre, nous nous devons de vous communiquer les résultats des votes.

**211 votes ont été exprimés** soit bien plus que lors d'une assemblée générale en présentiel. Le vote à l'aide du formulaire par internet a été plébiscité. Nous essayerons d'utiliser plus souvent cette formule pour nos questionnaires. En effet c'est gratuit et pas besoin de se déplacer jusqu'à la Poste.

Les 6 premières résolutions ( Pv de l'AG 2019, rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, affectation du résultat, cotisations 2021) ont été adoptées par 208 voix "Pour", 1 voix "Contre" et 2 "Abstentions".

La dernière résolution (formalités) a été adoptée par 206 voix "Pour", 1 voix "Contre" et 3 "Abstentions".

**A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous dire comment se déroulera l'assemblée générale 2021**

## Le mandat de protection future (MPF)

### Une protection juridique à part entière.

Avec l'âge, la crainte de perdre ses facultés mentales et/ou physiques est bien réelle. Une crainte qui s'accompagne d'une autre peur : ne plus être en capacité de pouvoir gérer seul ses affaires personnelles. C'est pour cette raison que de plus en plus de retraités ou de personnes en passe de le devenir choisissent d'avoir recours à un mandat de protection future - MPF.

Cet acte juridique simple permet de désigner à l'avance une ou plusieurs personnes. Le mandant désigne un mandataire qui se chargera d'accomplir des formalités de toute sorte le jour où il ne sera plus en état de protéger et de gérer son patrimoine personnel.

Le premier avantage du mandat de protection future est qu'il est moins contraignant et moins complexe à mettre en place qu'un régime de tutelle ou de curatelle. Le MPF est un contrat libre qui peut se formaliser par un acte sous seing privé ou via un acte notarié. Dans le premier cas, la gestion des biens est limitée aux actes administratifs - tels que le renouvellement d'un bail locatif par exemple.

Un modèle de mandat de protection future est disponible en utilisant le **cerfa n° 13592\*02**. Un enregistrement au centre des impôts du domicile du mandant est par ailleurs obligatoire et des frais d'enregistrement de l'ordre de 125 € à la charge du mandant sont à régler.

Aussi, le mandat doit nécessairement être contresigné par un avocat. La formalisation du mandat de protection future peut également être réalisée par un acte notarié. Dès lors, le

mandataire bénéficie de davantage de droits quant à la gestion des biens du mandant, notamment en termes de patrimoine personnel -- comme pour la vente d'un bien immobilier ou pour des placements financiers.

### Les avantages du mandat de protection future

Le mandat de protection future offre de réels avantages. Il permet de pouvoir désigner librement le futur mandataire. Cela peut être son conjoint, sa conjointe, un proche, un membre de sa famille, un professionnel et même une personne morale - inscrite sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeures. La liste est disponible dans les fichiers de la préfecture ou du tribunal d'instance de chaque département. Aussi, le MPF permet de protéger son patrimoine sans perdre ses droits aussi longtemps que sa santé physique et/ou mentale le permet. Et c'est à un médecin agréé par la justice que revient la tâche de constater officiellement que le mandant n'est plus en capacité de gérer son patrimoine.

Il s'agit par ailleurs d'un acte juridique souple, car selon le choix du mandant, le mandat de protection future peut porter soit sur les biens personnels, soit sur sa propre personne -- au sens physique -, soit sur les deux à la fois. Il est même possible de désigner un mandataire différent, un pour gérer le patrimoine, l'autre pour la protection physique (actes médicaux et soins divers).

**Autre atout : le MPF est révocable à n'importe quel moment tant qu'il n'a pas pris effet.**

## Loi de financement de la Sécurité Sociale 2021

Au moment où nous écrivons cet article, la loi n'est pas encore définitivement votée. L'essentiel est connu : un déficit record des régimes obligatoires du fait de la forte diminution des ressources et des dépenses nouvelles engendrées par la crise sanitaire. Pour les régimes obligatoires le déficit pourrait atteindre 27 Milliards (44 sont prévus pour 2020). L'essentiel des mesures nouvelles concernera l'adaptation de notre système de santé et la création

d'un 5ème risque dédié à "l'autonomie" que nous revendiquons depuis longtemps avec 2,5 Milliards de crédits supplémentaires. Un forfait "Patient Urgences" devrait aussi voir le jour. Quant aux dépenses de retraites obligatoires, le déficit de ces régimes devrait dépasser les 7 Milliards €. Avec une inflation prévue à 0,6% il ne faut pas s'attendre à des revalorisations importantes.



## Prévention santé



### Découvrez les actions de prévention santé de l'ASEPT en ligne !

Vous souhaitez participer à des ateliers de prévention santé tout en restant chez vous ! Rejoignez les nouveaux ateliers en ligne de l'ASEPT sur votre tablette, votre smartphone, votre ordinateur :

**Ateliers Vitalité en ligne** : 3 séances d'1h30 pour apprendre à mieux manger, bien bouger et dormir, pour prendre soin de sa santé !

**Cap bien-être en ligne** : 3 séances d'1h30 pour apprendre à gérer votre stress face aux aléas de la vie.

**Ateliers mémoire PEPS Eurêka en ligne** : Cycle de 6 séances d'1h30. Des exercices ludiques pour stimuler l'ensemble des fonctions du cerveau.

**Ateliers Nutrition Santé Seniors en ligne** : 6 séances d'1h30 pour comprendre l'importance de la nutrition dans le bien vieillir.

Pour se renseigner sur les activités de l'ASEPT contacter le 05 46 97 53 02 ou [contact@asept-charentes.fr](mailto:contact@asept-charentes.fr) ou [www.asept-charentes.fr](http://www.asept-charentes.fr)

## VOYAGES 2020-2021

### Voyage en Sicile

On s'oriente vers un report en 2022. Les personnes inscrites seront tenues au courant dès que le voyageur sera en mesure de donner plus de précisions.

### Voyages en Charente

Compte tenu des incertitudes actuelles nous pensons raisonnable d'attendre le mois de mars 2021 pour élaborer des projets d'activités.

## Pratique

### Cotisations 2021

Avec cette Lettre d'Info, vous recevez le bordereau de renouvellement de votre adhésion. Pour vous faciliter la tâche, le bordereau est précalculé sur la base de nos informations. Vous pouvez toujours corriger notre évaluation et régler la cotisation selon vos calculs.

Rappel : **la revue trimestrielle Le Chêne Vert est offerte par l'AROPA 16 à tous les adhérents jusqu'au mois de janvier 2022.** Nous espérons que vous serez nombreux à vous y abonner ensuite. La carte de réductions Butterfly est toujours au prix de 3€. Elle sera délivrée début juillet 2021 à ceux qui auront souscrit.

**Merci de régler votre cotisation 2021 au plus tard le 31 janvier 2021.** Les cartes d'adhérent 2021 vous seront envoyées courant mars 2021.

S'il y a des changements dans vos coordonnées, une adresse mail que vous ne nous avez pas communiquée, n'hésitez pas à compléter le bulletin.

Vous trouvez le règlement par chèque ringard ? La fédération nationale devrait bientôt mettre à notre disposition une application permettant de gérer les prélèvements.

### Complémentaires Santé 2021

Les grilles tarifaires Agrica et Prédica évoluent peu. Groupama a présenté une nouvelle offre publiée sur notre site internet à la page Partenaires et Liens.

Du côté de Mutualia, faible évolution des tarifs et apparition d'une garantie "Assistance" ( sortie d'hôpital, devis) réclamée depuis longtemps. Se renseigner auprès des mutuelles concernées.

***Taxe d'habitation 2021 : si vous êtes encore concernés par cet impôt qui va diminuer de 20% en 2021 et si vous êtes mensualisés pensez à ajuster vos prélèvements mensuels.***

Lettre d'information aux adhérents AROPA 16  
Président : Jean-Pierre Touzé 24 rue des Rocs  
16110 Taponnat Fleurignac. T: 06 79 36 03 13  
Réalisation : A LANDEZ, 18 rue des gears  
16400 PUYMOYEN Tél : 06 52 38 29 16